



NEGOCIATION SALARIALE 1er AVRIL EN AVANCE ?

Ce 13 mars a eu lieu une nouvelle réunion sur la grille salariale de notre convention (la proposition du syndicat patronal dans le tableau). Le % correspond à l'écart par rapport à la grille actuelle, sauf que les premiers coef sont au SMIC. Ce qui donne réellement comme pourcentage :

120 : 0.003% 130 : 0.469% 140 : 0.931% 150 : 1.388% 160 : 1.841%

Car oui pour le coef 120 la proposition patronale correspond à une augmentation de 6cts par rapport au SMIC. Il ne faut donc pas se leurrer à la prochaine augmentation du SMIC cette grille sera de nouveaux caduque.

Coef.	Ind.	Pt.	Rém.	%
120	439	4,025	1 766,98 €	2,675%
130	441	4,025	1 775,03 €	2,680%
140	443	4,025	1 783,08 €	2,685%
150	445	4,025	1 791,13 €	2,690%
160	447	4,025	1 799,18 €	2,695%
170	449	4,025	1 807,23 €	2,250%
190	454	4,025	1 827,35 €	2,046%
200	508	3,763	1 911,60 €	3,829%
220	527	3,763	1 983,10 €	3,998%
230	541	3,763	2 035,78 €	3,972%
240	557	3,763	2 095,99 €	4,133%
250	571	3,763	2 148,67 €	4,105%
260	590	3,763	2 220,17 €	4,070%
280	679	3,687	2 503,47 €	2,218%
290	719	3,687	2 650,95 €	1,014%
300	842	3,687	3 104,45 €	1,014%
330	854	3,687	3 148,70 €	1,014%
360	913	3,687	3 366,23 €	1,014%
390	988	3,687	3 642,76 €	1,014%
420	1062	3,687	3 915,59 €	1,014%
450	1298	3,687	4 785,73 €	1,014%
500	1535	3,687	5 659,55 €	1,014%
550	1691	3,687	6 234,72 €	1,014%

Les autres propositions portées lors de la réunions, comme par exemple le passage automatique au coef suivant à l'ancienneté, ont toutes été rejetées. Actuellement dans la convention collective un chargé clientèle passe au coef 140 au bout d'un an, et le reste jusqu'à son changement ou son départ.

La catégorie « employés Centres d'Appels » est une nouvelle fois méprisée par le syndicat patronal. Pourtant celle-ci représente près de 65% des salariés de notre branche. Il n'est pas acceptable qu'une nouvelle fois ce soient les salariés qui subissent cette politique du profit à outrance. Si on respecte leur pourcentage d'augmentation de 2.675 cela donnerait pour le coef 120 : 1814.19. Ce qui fait une augmentation de 47.27. On est loin des 100 euros net demandés par l'intersyndicale.

Pour rappel le gouvernement doit sortir un décret indiquant que les conventions avec des coefficient toujours en dessous du SMIC vont perdre des allègements de cotisation sociales. Avec leur proposition plus que ridicules ils risquent de perdre gros.

Si le patronat veut une signature il va devoir faire une proposition plus en adéquation avec les propositions des syndicats.

**C'est nous qui créons la richesse et on veut un réel partage de celles-ci.
Dans de nombreux centres d'appels, les salariés décident de se mobiliser.**

**Pour gagner des augmentations de salaire,
Poursuivons et amplifions le mouvement !**